

**CONSEIL DES COMMISSAIRES****PROVINCE DE QUÉBEC****LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires qui s'est tenue à la salle 203, au sous-sol de l'école St-Cœur-de-Marie, 711, boulevard Jolliet, Baie-Comeau, le 16 octobre 2018, à compter de 19 h 00.

**PRÉSENCES**

Mme Diane Arsenault-Lirette	Mme Mélissa Bernier
M. Denis Cardinal	Mme Lucie Charbonneau
Mme Ginette Côté	M. Serge Desbiens
Mme Sylvie Dufour	M. Claude Lavoie
Mme Gladys Tremblay	Mme Marie-France Tremblay
M. Normand Tremblay	

M. Alain Ouellet, directeur général  
Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale  
M. Stéphane Dumont, directeur, ressources matérielles  
Mme Patricia Lavoie, agente aux communications  
Mme Lisette Marin, secrétaire

**ABSENCES**

M. Marc Gauthier, commissaire  
M. Bernard Girard, commissaire  
Mme Manon Couturier, directrice, services éducatifs  
Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières  
M. Karl Duguay, directeur, service des ressources humaines

**1. Ouverture de la réunion**

La présidente, Mme Ginette Côté, procède à l'ouverture de l'assemblée, à la vérification des présences et souhaite la bienvenue aux membres du conseil, il est alors 19 h 00.

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2018**

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente séance, du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2018.

C-18-016

M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2018 soit adopté tel que rédigé.

**3. Inscription des questions diverses**

Aucune question diverse de la part des membres.

**4. Acceptation de l'ordre du jour**

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente assemblée, de l'ordre du jour de cette séance ordinaire.

C-18-017

EN CONSÉQUENCE, Mme Gladys Tremblay propose et il est résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point des questions diverses ouvert ;

QUE l'ordre du jour soit le suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la réunion**
- 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2018**
- 3. INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES**
- 4. Acceptation de l'ordre du jour**
- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
  - 5.1 Clientèle au 30 septembre
  - 5.2 Mesure 15213 – agent de liaison
- 6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1 \_\_\_\_\_
- 7. SERVICES INFORMATIQUES**
  - 7.1 \_\_\_\_\_
- 8. SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
  - 8.1 Dépôt des états financiers
  - 8.2 Régime d'emprunt
- 9. SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
  - 9.1 \_\_\_\_\_
- 10. SERVICE DU TRANSPORT**
  - 10.1 Cession de contrat de transport
- 11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
  - 11.1 Normes et modalités FP
  - 11.2 Normes et modalités FGA
- 12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 12.1 Taxation scolaire – mandataire
  - 12.2 Coupe du monde paracyclisme

- 12.3 Cross-country
- 12.4 Politique cannabis
- 12.5 PEVR

### **13. Questions diverses**

13.1 \_\_\_\_\_

### **14. Période de questions**

### **15. Levée de l'assemblée**

## **5. SERVICES ÉDUCATIFS**

### **5.1 Clientèle au 30 septembre**

M. Alain Ouellet, directeur général, présente aux membres du conseil, le tableau de la clientèle au 30 septembre 2018 qui indique un nombre de 4 333 élèves incluant les Passe-Partout.

Un tableau comparatif de la clientèle depuis 2010 est aussi présenté.

### **5.2 Mesure 15213 – agent de liaison**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil qu'un projet a été déposé au ministère de l'Éducation en partenariat avec le réseau de la santé et des services sociaux et vise à soutenir les besoins des jeunes de 4 à 8 ans et de leur famille lors des transitions.

En cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, le projet cible la première transition, soit l'entrée au préscolaire.

Plusieurs partenaires sont déjà engagés dans ce projet, soit le CISSS, le regroupement des CPE, Rap Côte-Nord et Éclore.

Le projet, sur deux années, a été accepté à raison de 75 000 \$ par année. Mme Danielle Caron, coordonnera le projet.

## **6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

## **7. SERVICES INFORMATIQUES**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

## 8. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

### 8.1 Dépôt des états financiers

M. Alain Ouellet, directeur général, présente aux membres du conseil le rapport financier 2017-2018, qui a fait l'objet d'une présentation au comité de vérification financière le 15 octobre 2018 en présence de M. Alain Rioux, de la firme Mallette.

C-18-018

Mme Ginette Côté propose et il est résolu unanimement d'adopter le rapport financier 2017-2018 de la Commission scolaire de l'Estuaire tel que présenté.

### 8.3 Régime d'emprunt

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire de l'Estuaire (l'« Emprunteur») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 18 949 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018;

C-18-019

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 18 949 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des

emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

- b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le directeur général	M. Alain Ouellet
Ou la présidente	Mme Ginette Côté
Ou la directrice générale adjointe	Mme Nadine Desrosiers
Ou le vice-président	M. Bernard Girard
Ou la secrétaire générale	Mme Chantal Giguère

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

## 9. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour.

## 10. SERVICE DU TRANSPORT

### 10.1 Cession de contrat de transport

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, informe les membres du conseil que M. Julien Moreau de Transport Dion et Moreau vend sa compagnie à Messieurs Steve Moreau et Martin Larouche.

Une résolution du conseil est nécessaire afin d'autoriser la cession du contrat.

C-18-020

M. Serge Desbiens propose et il est résolu unanimement d'autoriser la cession du contrat de transport Dion et Moreau à M. Steve Moreau et M. Martin Larouche.

## **11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

### **11.1 Normes et modalités FP**

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, présente la politique sur les normes et modalités d'évaluation en formation professionnelle.

C-18-021

M. Normand Tremblay propose et il est résolu unanimement d'adopter la politique telle que présentée.

### **11.2 Normes et modalités FGA**

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, présente la politique sur les normes et modalités d'évaluation en formation générale aux adultes.

C-18-022

M. Normand Tremblay propose et il est résolu unanimement d'adopter la politique telle que présentée.

## **12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **12.1 Taxation scolaire – mandataire**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil qu'à la suite de la réforme de la taxe scolaire, au printemps dernier, le gouvernement a introduit une nouvelle formule de taxation uniformisée en région.

Cette loi prévoit que les commissions scolaires d'une même région doivent désigner l'une d'entre elles pour être responsable de la perception de la taxe scolaire pour l'ensemble des commissions scolaires de leur région.

CONSIDÉRANT que la Loi portant réforme du système de taxation scolaire (projet de loi 166) oblige les commissions scolaires d'une même région de taxation scolaire à désigner l'une d'entre elles pour agir à titre de responsable de la perception de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que pour la Côte-Nord, la région de taxation scolaire inclut la Commission scolaire de l'Estuaire, la Commission scolaire du Fer, la Commission scolaire de la Moyenne Côte-Nord et la Commission scolaire Eastern Shores;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Estuaire a déjà signifié aux autres commissions scolaires de la région son intérêt à agir à titre de responsable de la perception de la taxe scolaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Fer, la Commission scolaire de la Moyenne Côte-Nord et la Commission scolaire Eastern Shores sont en accord avec cette désignation;

C-18-023

M. Claude Lavoie propose et il est résolu unanimement que :

La Commission scolaire de l'Estuaire soit désignée comme responsable de la perception de la taxe scolaire pour la région Côte-Nord à compter de l'année scolaire 2020-2021;

La Commission scolaire de l'Estuaire assurera un service de proximité pour la Commission scolaire du Fer, la Commission scolaire de la Moyenne Côte-Nord et la Commission scolaire Eastern Shores;

La présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation pour officialiser cette désignation.

### **12.2 Coupe du Monde en Paracyclisme**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, fait un retour sur la Coupe du Monde en Paracyclisme qui a eu lieu du 15 au 19 août dernier dans le secteur Mingan et dont la commission scolaire était partenaire de l'événement en hébergeant les athlètes à l'école secondaire Serge-Bouchard.

M. Ouellet tient à préciser que cet événement a été un succès et que les athlètes ont grandement apprécié la qualité de l'accueil et de l'hébergement.

C-18-024

M. Denis Cardinal propose et il est résolu unanimement que la Commission scolaire de l'Estuaire soit à nouveau partenaire de la Coupe du Monde en Paracyclisme, qui sera de retour à Baie-Comeau du 8 au 11 août 2019.

### **12.3 Cross-Country**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil sur la logistique et les étapes préparatoires qui ont fait le succès de l'activité de cross-country qui a eu lieu le 28 septembre 2018.

M. Ouellet précise que cette activité fut grandiose et appréciée de tous.

C-18-025

Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu unanimement qu'une lettre de félicitations soit transmise au comité organisateur de l'événement.

### **12.4 Politique cannabis**

M. Alain Ouellet, directeur général, informe les membres du conseil sur la directive transmise à tous les membres du personnel à la suite de la légalisation du cannabis à compter du 17 octobre 2018.



M. Ouellet précise qu'une politique sera mise en place d'ici quelques semaines mais que la possession et la consommation du cannabis dans notre commission scolaire est tolérance zéro tout comme l'alcool et le tabac.

#### **12.5 PEVR**

M. Alain Ouellet, directeur général, dépose aux membres du conseil une version abrégée du Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.

#### **13. QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse de la part des membres.

#### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de la part des membres.

#### **15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

C-18-026

Mme Marie-France Tremblay propose et il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée, il est alors 21 h 10.

---

Présidente

---

Secrétaire générale